

M. l'Orateur: A l'ordre. L'observation du député est intéressante, mais je pense qu'elle pourrait vraiment faire l'objet d'un débat. Les variantes constatées dans les renseignements fournis à la Chambre, selon un usage traditionnel, ne sauraient faire l'objet de la question de privilège. Assurément, l'occasion se présentera d'approfondir le sujet. Je vois que le secrétaire parlementaire voudrait de nouveau répondre à la question posée par le député, mais, à mon avis, on ne saurait alors invoquer la question de privilège, et nous devrions essayer de poursuivre la période des questions, qui s'écoule rapidement.

M. Coates: Je pose de nouveau la question de privilège, monsieur l'Orateur. Ce qui m'inquiète, c'est que ce chiffre tend à induire en erreur tant la Chambre que les Canadiens et les choses ne devraient pas en rester là, selon moi.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de privilège ne se pose sûrement pas ici, je l'ai déjà dit. J'espère bien qu'on ne va pas poursuivre plus avant dans ce sens. Je signale aux députés que si nous passons notre temps à examiner un sujet important ou à invoquer le Règlement et la question de privilège sur des questions également importantes que l'on ne peut écarter facilement, la période des questions ce matin ne sera ni très utile, ni très fructueuse. J'espère que les députés vont faciliter la tâche de la présidence sous ce rapport et ce sera d'ailleurs dans leur intérêt.

M. Perrault: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je m'empresse de dire qu'on ne cherche nullement ici à induire la Chambre en erreur. Le député parle de deux séries différentes de données statistiques.

M. l'Orateur: A l'ordre. Évidemment, la réponse donnée par le secrétaire parlementaire indique dans quelle mesure, je le dis en toute humilité, j'avais raison de signaler que le sujet pourrait faire l'objet d'un débat. Nous pourrions consacrer des minutes, des heures et peut-être des jours à discuter de la signification de ces chiffres. La présidence donne la parole au député d'Oshawa-Whitby qui veut poser une question supplémentaire.

LE TRANSFERT DE QUÉBEC À BELLEVILLE DE MILLIERS DE DEMANDES EN SUSPENS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Merci, monsieur l'Orateur. J'ai une question supplémentaire pour le secrétaire parlementaire. Sait-il que la meilleure commission d'assurance-chômage du monde a transféré hier par automobile, de Québec à Belleville, 5,000 demandes en suspens et, dans l'affirmative, qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie-t-il qu'il règne une carence totale en matière

d'assurance-chômage au Québec et que les demandes de prestations déposées en Ontario seront encore retardées?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, j'espère que le député sait également que la Commission étudie 600,000 demandes par quinzaine, dont 98 p. 100 dans les délais prescrits.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence autorise le député de Lotbinière et ensuite le député de Halifax-East Hants à poser une dernière question sur ce sujet. A l'ordre. Il semble qu'on ne m'ait pas entendu. J'ai dit que j'autorisais le député de Lotbinière et le député de Halifax-East Hants à poser chacun une dernière question supplémentaire.

PRÉSUMÉES DIRECTIVES AUX EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE NE PAS DONNER LES RAISONS DU RETARD DANS L'ENVOI DES PRESTATIONS

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire parlementaire.

Est-il exact que les dirigeants de la Commission d'assurance-chômage ont envoyé des directives aux employés du bureau de Bathurst ainsi que d'autres bureaux pour leur demander de ne pas donner de raisons quant au retard du paiement des prestations?

[Traduction]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je n'ai entendu parler de rien de ce genre mais il ne fait aucun doute que cette question sera examinée.

M. l'Orateur: Le député de Halifax-East Hants est autorisé à poser une dernière question supplémentaire.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire parlementaire. Depuis que le nouvel ordinateur fait des miracles, à savoir qu'il adresse une lettre à un chômeur du sexe masculin de la Nouvelle-Écosse l'informant qu'il est enceint, pourrait-on prévenir cet ordinateur qu'un tel cas ne s'est jamais produit depuis qu'Adam a donné naissance à Ève?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, on pourrait référer de pareils incidents au comité parlementaire compétent.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Perrault: Au nom du ministre, je propose que les méthodes de la Commission d'assurance-chômage soient étudiées à fond par le comité permanent.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de York-Sud.